

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014 PROCES- VERBAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Yvon LERAT, Catherine HENRY, Gil RANNOU, Elisa DRION, Rémi ROLLAND, Michel COUPÉ, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Brigitte MARQUENET-CRAVO, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU, Magali LEMASSON, Elisabeth VENTROUX, Chantal PERRUCHET, Samuel BOISTEAU, Katia LEBRETON, Bernard ETRILLARD, Léna LEDUCQ, Michèle LIBOT, Thérèse LEPAROUX, Jean-Marie GAILLARD, Martine MOREL, Emmanuel RENOUX

Excusés : 2

Mickaël MENDES donne pouvoir à Samuel BOISTEAU
Valérie ROBERT donne pouvoir à Magali LEMASSON

Le quorum étant atteint, Monsieur ROYER Alain, Maire, ouvre la séance à 20 h.

Le MAIRE rappelle qu'il détient en sa qualité de président de séance le pouvoir de police de l'assemblée. Dans ce cadre, il demande au public et à la presse de bien vouloir respecter le règlement, d'observer le silence et de ne pas prendre part aux débats.

Le MAIRE indique que le groupe « Vivre à Treillières » a demandé, par mail, le report des délibérations n°4 et 5 inscrites à l'ordre du jour et relatives aux anticipations budgétaires en investissement avant le vote des budgets, commune et assainissement. L'argumentaire défendu : délibérations insuffisamment explicitées sur la note de synthèse transmise le 17 janvier à l'ensemble du conseil municipal.

Pour sa part, le MAIRE précise qu'après analyse juridique et retour d'expériences d'autres collectivités, la note de synthèse transmise répondait aux obligations d'information des conseillers municipaux :

- *Le montant des crédits ouverts en investissement a été donné tout au long du cycle budgétaire 2013 ;*

- *La présentation des dépenses anticipées est faite par chapitre et montant, tel que le prévoit l'article L 1612-1 du Code général des collectivités (montant et affectation comptable des crédits) ;*
- *Ni le code général des collectivités territoriales ni la jurisprudence d'ailleurs n'impose de joindre à la convocation adressée une justification détaillée du bien fondé des propositions qui sont soumises au conseil municipal ;*
- *Les crédits ouverts par anticipation seront repris aux budgets, principal et annexe, dès leur adoption soit le 24 février prochain.*

Néanmoins, le MAIRE indique que pour éviter à nouveau toute polémique il a décidé de retirer les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Il fait toutefois remarquer que l'anticipation des investissements de l'année N avant le vote du budget est une possibilité offerte par la loi. Elle permet d'anticiper, au nom du principe de précaution, des travaux urgents qui pourraient par exemple être imposés par les intempéries que nous subissons.

Dont acte. Il indique que cela évitera à Monsieur RENOUX, comme il l'a d'ailleurs fait tout au long de ce mandat, de saisir le contrôle de légalité, qui jusqu'à présent ne lui a jamais donné raison.

Pour terminer et avant de passer à l'ordre du jour, il complète en précisant que dans la majorité Monsieur RENOUX n'était pas aussi prompt à avoir une interprétation des lois qui soit si favorable à l'exercice de la démocratie par les élus de l'opposition.

Et de conclure : « Vous semblez en effet avoir la mémoire courte. Qui a fait réaliser des travaux d'assainissement pour un montant de presque 200.000€ sans avenant, sans délibération du conseil municipal, sans budget ? Ce n'est sûrement pas nous, nous avons dû au contraire en assumer toutes les conséquences ! ».

Yvon LERAT est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite entamé.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

I Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2013.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

II Délibérations du Conseil Municipal

1/ Débat d'Orientation Budgétaire 2014 (annexe 1)

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales de la collectivité.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires, préalablement à la séance, d'une note explicative de synthèse telle qu'annexée.

Catherine CADOU fait une présentation du document d'orientation budgétaire.

Emmanuel RENOUX indique que la toute première partie de la présentation du débat budgétaire 2014 concerne l'année 2013 où sont présentés des comptes administratifs anticipés. Il précise que l'opposition n'entrera pas dans une discussion sur 2013 puisqu'elle n'a eu aucun détail sur les chiffres. Elle ne pourra examiner et analyser les chiffres qui sont avancés ce soir que lorsque les comptes administratifs seront présentés de façon exhaustive, détaillée et complète, pas avant, ce qui sera probablement fait lors de la prochaine commission municipale des ressources.

Sur les orientations 2014, voici les questions :

Sur les rythmes scolaires : une enquête est actuellement en cours sur la participation des enfants aux activités après 16h30. Si un nombre important d'enfants participaient, cela veut-il dire que les cars repartiront quasi vide à 16h10 ? Comment la majorité a-t-elle anticipé cette éventualité ?

Gwénola LEBRETON répond que comme Monsieur RENOUX le sait, la compétence des transports scolaires ne revient pas à la commune. La décision qui a été prise à la CCEG, revient à la CCEG de facto. Que les cars soient à moitié remplis ou pas, ce n'est absolument pas à la commune de gérer cela.

Emmanuel RENOUX rappelle que la CCEG est constituée des élus de la commune, et que notamment sur la décision des horaires de car soit pour les primaires soit pour les collèges il s'agit bien une décision des deux communes Treillières et Grandchamp, le Conseil général ayant seulement donné un cadre de deux tournées.

Par ailleurs, il indique qu'aujourd'hui, les familles paient le car pour un service matin et soir. Qu'en sera-t-il pour les familles dont les enfants prendront le car le matin et pas le soir (ou inversement) : seront-elles facturées comme aujourd'hui et donc pour un service qu'elles utiliseront à moitié ?

Gwénola LEBRETON répond que Monsieur RENOUX n'ignore pas que la municipalité n'a pas eu le choix des cars. Elle indique à Martine MOREL qu'elle est quand même bien placée pour savoir que M. BOCHER est venu en octobre 2013 à Grandchamp présenter devant les parents, les élus et les directeurs d'écoles, les raisons pour lesquelles le Conseil Général et la communauté de communes avaient décidé d'une part le cadre qui avait été défini dès le 14 février 2013 et validé par l'inspection académique et pourquoi aussi ils avaient supprimé le car de 16 heures des collégiens.

Elle reprend alors les différents textes qui ont été mis à la disposition des participants. Le premier texte est un courrier de M. GROSVALET en date du 14 février 2013, qui rappelle le retour à 4 journées et demi de cours, la journée de travail à 5h30 et surtout qui redéfinit le cadre en demandant que l'organisation des transports scolaires se fasse par pôles scolaires sur la base d'horaires d'écoles primaires ou de collèges harmonisées ou décalées de 45 à 50 minutes selon les contraintes locales. En ce qui concerne Treillières et Grandchamp, il faut environs 50 minutes pour la rotation entre les écoles et le collège. Il a alors été explicitement demandé aux communes d'organiser les dessertes de telle sorte que le soir les primaires soient pris entre 16h15 et 16h30. Voilà l'une des contraintes. Elle rappelle alors les 50 minutes de rotation et le fait que le collège termine à 17 heures. 17 heures moins les 50 minutes cela conduit à 16h10 qui est l'horaire qui a été proposé.

Gwénola LEBRETON se réfère ensuite à un deuxième courrier : celui de M. BRAUD (CCEG), en date du 13 juin. Il rappelait exactement les mêmes contraintes et le délai de rotation de 50 minutes pour Treillières.

Le 2 octobre 2013, un nouveau courrier de M. GROSVALET indique que le départ des cars des écoles doit se faire entre 16h15 et 16 h30 pour être devant les collèges à 17 heures. Et puis enfin il y a eu un communiqué de presse de la communauté d'Erdre et Gesvres, puisque comme M. RENOUX le sait, il y a eu des motions qui ont été déposées par certains parents d'élèves concernant cette suppression des cars. Sans lire ce communiqué, elle explique pourquoi le Conseil Général a donné ce cadre aux communes et cite « La réforme des rythmes scolaires implique une réorganisation des transports scolaires entre le Conseil Général et la CCEG ».

Elle s'étonne qu'encore aujourd'hui l'opposition dise que ce sont les mairies qui décident, au sein de la CCEG, de l'organisation des transports. Les transports sont gérés selon les impératifs d'acheminement des élèves à leurs établissements ce qui implique une gestion globale de l'ensemble des circuits. La double sortie des collèges de Treillières à 16h et à 17h est une spécificité locale rendue possible par les disponibilités actuelles d'un certain nombre de véhicules mais qui pose plusieurs problèmes.

Elle rappelle alors les problèmes posés par cette double sortie, de la bouche de M. BOCHER :

- *les questions de responsabilité : les élèves qui sortent à 16 h ou à 17 h varient d'un jour à l'autre, il est donc difficile d'avoir une liste fiable des présents et des absents dans l'un ou l'autre des ramassages, de fait en cas d'accident on est incapable de produire une liste d'enfants.*
- *les temps de transports importants pour les primaires*
- *la contrainte d'enchaînement avec les collèges de Nantes Métropole, Carquefou et La Chapelle sur Erdre.*
-

Gwénola LEBRETON rappelle alors les raisons du passage à une sortie unique à 17h pour tous les collèges. Ce rappel est utile car la presse ne s'est pas fait l'écho de ce communiqué qui se trouve par ailleurs en intégralité sur le site Internet de la CCEG.

Donc voici les raisons du passage à une sortie unique à 17h pour tous les collèges :

- *avoir la maîtrise des cheminements : le pôle scolaire constitué des deux collèges intègre les écoles des communes de Treillières et Grandchamp ainsi que celles de Sucé désormais. En effet la CCEG et le Conseil général souhaitent enchaîner les cars des primaires de Sucé avec ceux de Treillières, contre ceux de Carquefou aujourd'hui, pour ne pas être dépendant des modifications d'organisation des*

établissements urbains de Nantes métropole ou de la TAN qui pourraient intervenir dans les années à venir et modifier l'organisation des circuits sur Erdre-et-Gesvres,

- *des cars réaffectés pour limiter les temps de transport des primaires, la suppression de la sortie à 16h des collèges de Treillières qui correspond à la sortie des écoles permet de réduire de manière importante les temps de transports des primaires de Treillières, dont deux circuits très longs actuellement (plus d'une heure de trajet), cette nouvelle organisation permet également d'améliorer les temps de transport des primaires vers la Paquelais et donc par la suite ceux du collège public de Cordemais pour les Vignollais,*
- *cette nouvelle organisation permet également de maintenir le niveau de services de Grandchamp-des-Fontaines ;*
- *cette nouvelle organisation dépasse clairement le pôle de Treillières, puisqu'elle va impacter d'autres pôles aux alentours,*
- *une équité de services par rapport aux autres pôles d'Erdre-et-Gesvres et du département : une amplitude de 8h-17h pour un collège est classique dans le secondaire. Non seulement en Loire Atlantique mais dans la France entière. C'est l'amplitude qui permet le plus de souplesse aux établissements dans l'organisation des journées de cours. A l'inverse une amplitude 8h-16h n'est pas tenable pour le bon fonctionnement des transports scolaires, qui ne peuvent être envisagés de façon personnalisée selon l'organisation de chaque établissement.*

Enfin, Gwénola LEBRETON rappelle que cette disposition s'intègre dans les grands principes d'organisation du transport scolaire définies par le Conseil Général et qui ont été présentés aux communes du département dans un courrier du Président du Conseil Général dès février 2013. Son contenu avait été validé par la direction académique.

En voici les principes : la nouvelle organisation doit être coordonnée à l'échelle de chaque pôle scolaire, commune et département, écoles et collèges sont interdépendants, donc pour nous Grandchamp/Treillières ; les enchainements des circuits des transports scolaires doivent être maintenus, c'est-à-dire qu'un même véhicule réalise un circuit vers les collèges et enchaîne avec un circuit primaire matin et soir et les circuits doivent être espacés de 45 à 50 minutes suivant les pôles scolaires, pour permettre aux véhicules de réaliser leurs circuits.

Dans ces conditions, elle indique à M. Renoux que la commune n'a absolument aucun pouvoir sur l'organisation des transports. Alors que les cars soient remplis ou pas, malheureusement la commune n'y peut rien. Ce n'est peut être pas satisfaisant pour tout le monde mais la commune n'y est pour rien, elle a subi.

Concernant la tarification, Gwénola LEBRETON indique que la question a été posée et que la CCEG a répondu : que les enfants prennent le car le matin mais pas le soir (ou inversement), de toute façon c'est un car qui sort. Donc cela ne changera rien à la tarification : il n'y aura pas une tarification à moindre prix ou à moitié prix parce que les enfants ne prendront le transport que le soir.

Emmanuel RENOUX prend acte et indique qu'en qualité de représentante à la CCEG elle a donc validé cette option politique de la CCEG de maintenir une facturation complète alors que l'utilisation sera de moitié.

Gwénola LEBRETON réitère ses propos et affirme que la commune n'a pas d'influence là-dessus et que M. RENOUX le sait très bien : les cars sont mis à disposition par le Conseil Général et c'est une compétence du Conseil Général.

Emmanuel RENOUX demande comment a été calculé le coût estimé des 153 € par élève de la réforme pour 2014 ? A partir de quelle fréquentation est basée cette estimation ? S'il est écrit dans l'orientation budgétaire 153 €, ce n'est pas 150 ni 155, c'est donc que la majorité a une idée précise des choses...

Gwénola LEBRETON indique que cette question sera abordée lors de la prochaine commission.

Catherine CADOU rappelle qu'il s'agit ce soir des orientations.

Emmanuel RENOUX s'étonne que ce chiffre soit si précis alors que la participation aux ateliers éducatifs ne soit pas encore connue. Mais il prend acte que la majorité présentera les éléments en commission.

Emmanuel RENOUX demande ce que la majorité entend par le souhait de répondre à la demande sociale par des actions nouvelles pour rompre l'isolement ?

Elisa DRION indique qu'il a été mis en place par exemple une convention culture pour favoriser les spectacles auprès des personnes à faible revenu, les personnes âgées et les personnes isolées. Le souhait est également de redynamiser le portage des livres. Cette année une armoire alimentaire, pour les personnes en difficulté, a également été mise en place. Elle indique également qu'il y aura encore des actions nouvelles, qui ne sont pas toutes définies, mais qui sont bien dans le but de rompre l'isolement des personnes isolées.

Emmanuel RENOUX demande s'il s'agit bien du Pass culturel dont il a été question dans le magazine municipal ?

Elisa DRION répond qu'il s'agit d'une convention qui a été signée avec l'Union départementale des CCAS qui permet aux personnes d'accéder à des spectacles à quelques euros et le reste est pris en charge par le CCAS. Ce n'est pas un Pass culturel.

Emmanuel RENOUX demande confirmation que pour l'aide à l'accès à des représentations culturelles pour les plus de 60 ans, il y aura des conditions de ressources...

Elisa DRION répond qu'en effet, que ce sera pour les personnes âgées ou pour les personnes isolées. Il y a deux catégories qui peuvent en bénéficier : à la fois des familles avec faibles ressources et les personnes isolées. Le choix a été fait en conseil d'administration du CCAS de prioriser les personnes à faibles ressources, mais ce n'est pas destiné qu'aux personnes à faibles ressources, il s'agit bien aussi des aînés.

Emmanuel RENOUX pose à présent une autre question : Sur le projet du Champs de foire, il est prévu un espace associatif de 450 m² : à qui est-il destiné ?

Gil RANNOU indique que cet espace associatif viendra en complément des espaces déjà existants. On s'aperçoit qu'aujourd'hui il y a une carence en terme de salles, mais au-delà du nombre de salles c'est aussi un problème de surfaces. L'avantage de cette salle est qu'elle va bénéficier de deux niveaux modulaires, qui permettront d'avoir diverses activités,

notamment des activités créatives et des activités musicales. Aujourd'hui des associations qui sont plus dans des dimensions collectives ou semi collectives ont besoin tantôt d'espaces pour pouvoir créer, tantôt d'espaces plus restreints pour pouvoir apprendre. Donc la vocation de cet espace associatif est avant tout de venir en complément des espaces et d'offrir une nouvelle surface modulaire pour des associations qu'elles soient musicales ou culturelles.

Emmanuel RENOUX demande confirmation qu'il s'agira bien de nouvelles salles pour l'école de musique ?

Gil RANNOU répond qu'effectivement, cela pourrait être le cas car l'école de musique aujourd'hui a des attentes. Elle dispose d'un local qui correspond à une partie de ses besoins mais qui n'a pas les nouvelles conditions d'isolement phonique ; les nouveaux espaces modulaires leur permettraient éventuellement, à l'avenir, de créer dans ce nouveau module.

Emmanuel RENOUX demande confirmation que l'école de musique actuelle sera détruite comme cela est acté dans les plans qui ont été diffusés dans le magazine municipal, puisque sur le projet le bâtiment a disparu.

Gil RANNOU indique qu'à ce stade la décision n'est pas prise. Le schéma du projet du Champ-de-Foire tel qu'il a été élaboré, est une orientation en terme d'architecture, d'insertion de ces bâtiments dans un espace qui est le centre-ville, de manière à créer des espaces compatibles avec l'existant.

A ce stade on est sur le schéma, on n'est pas sur la construction du bâtiment. Un certain nombre de questions se posent, notamment la conservation de locaux existants, la revalorisation de façades déjà existantes car il y a des problèmes de coûts et de coordination des travaux à mettre en œuvre entre un bâtiment neuf et un bâtiment ancien. Tout cela n'a pas été arbitré à l'heure actuelle. Donc le schéma actuel est un schéma visuel d'orientation, on n'en est pas encore au stade du projet.

Emmanuel RENOUX demande si, pour la majorité, le fait que ce bâtiment datant du 19^{ème} siècle soit inscrit au patrimoine bâti communal n'est pas du tout important et que donc la possibilité de le détruire n'est pas exclue ?

Gil RANNOU indique que ce n'est pas ce qu'il vient de dire. C'est un élément du patrimoine que la majorité souhaite prendre en compte mais tout projet a un coût. Aujourd'hui on n'en est pas arrivé au concours d'architecture pour savoir exactement quel sera le meilleur ratio financier de réalisation de ce projet et surtout quelle sera la compatibilité de la mise en valeur d'un patrimoine ancien avec des bâtiments modernes. Au-delà de l'apparence il y a aussi la pérennité de cette installation. Il y a une réalité de coût, il y a aussi derrière une faisabilité technique qui s'étudie avec les cabinets d'architecture et les urbanistes. La majorité fera le meilleur choix possible et à ce stade la décision n'est pas prise.

Emmanuel RENOUX demande ensuite ce qu'il va advenir du terrain de rugby actuel puisque le terrain est déplacé ? Que va-t-il y avoir dessus ?

Monsieur le MAIRE répond qu'en effet, la majorité a un projet d'aménagement de l'espace à la place du terrain de rugby. Il s'agit d'un projet de nouveau quartier d'habitat et de service qui est en cours de réflexion.

Emmanuel RENOUX demande si ce projet concerne bien les 7000 m² dont il est question dans l'orientation budgétaire de la majorité. Combien de logements sont prévus ? Combien

de m² cessibles (vendables) sont prévus ? Le montant de la vente est inscrit dans le DOB et le montant de la vente du foncier dépend de la surface cessible par le promoteur.

Monsieur le MAIRE indique qu'une évaluation du terrain a été demandée aux Domaines et que c'est en fonction de cette évaluation qu'une somme a été inscrite au DOB. Le projet précis ne peut être livré ce soir car il s'agit d'une réflexion pour développer de l'habitat et des petits commerces en rez-de-chaussée comme cela a été fait face à la mairie.

Emmanuel RENOUX demande si une inscription au budget 2014 n'est pas trop anticipée par rapport au moment de la vente car un projet de cette surface demande du temps à prévoir : délais d'études, délais de concertation, délais pour trouver le bon promoteur, délais de permis de construire, délais d'instructions, délais de recours... La vente ne s'effectue qu'après tous ces délais. Comment la vente pourrait-elle se faire d'ici la fin de l'année ?

Monsieur le MAIRE répond que la vente est prévue pour la fin d'année 2014. Il y a un calendrier là-dessus, c'est pour cela que la cession est inscrite au débat d'orientation budgétaire.

Emmanuel RENOUX indique que cela signifie donc que le projet est assez réfléchi et avancé et il trouve dommage que les conseillers n'aient jamais été informés en commission de l'avancée de ces études car les conseillers municipaux ont un droit à l'information.

Monsieur le MAIRE indique qu'à ce jour la collectivité n'a financé aucune étude. Il s'agit d'un projet de campagne de l'équipe majoritaire pour les futures élections.

Emmanuel RENOUX demande comment il est possible qu'une étude portant sur 7000 m² de foncier soit gratuite ? Comment se fait-il qu'il y est une étude privée sur un terrain public, sans appel d'offres ?

Monsieur le MAIRE s'indigne de telles accusations et indique à Monsieur RENOUX que lui aussi doit être en train de travailler avec des partenaires pour proposer un certain nombre de projets lors de la campagne.

Emmanuel RENOUX indique qu'il s'agit de débattre des orientations budgétaires de la majorité et non de débattre de programmes.

Monsieur le MAIRE rappelle que pour l'instant, il est simplement indiqué une vente au prix de l'estimation des domaines. Rien d'autre.

Emmanuel RENOUX intervient ensuite concernant le programme de réfection de rues sur 3 ans issu des conclusions du Schéma directeur de voirie réalisé en 2013. Il demande pourquoi en commission municipale, ce schéma directeur n'a jamais été présenté. Il s'agissait d'une commande publique engageant des fonds publics, pourquoi n'y a-t-il jamais eu de présentation du programme de réfection qui en est issu alors que des crédits publics sont déjà engagés dessus ? Quelles sont les conclusions de ce schéma et quel est le programme sur les 3 ans ?

Monsieur le MAIRE répond que, pour l'instant, le programme n'est pas arrêté. La collectivité est en attente des conclusions du cabinet d'étude chargé de la définition du schéma directeur au dernier trimestre 2013.

Michel COUPE indique qu'un programme a été réalisé en 2013 et était connu.

Emmanuel RENOUX indique que seul un pré-programme a été montré en commission, rien sur le schéma directeur et rien sur le programme définitif sur les 3 ans.

Michel COUPE indique qu'une partie est réalisée puisqu'il date de l'année dernière. La majorité a des projets de réfection de voirie pour 2014, projets qu'elle ne pourra pas mettre en place avant les élections. Il faut attendre le vote du budget.

Emmanuel RENOUX indique que si ces choses sont déjà établies puisqu'elles ont été faites en 2013, les membres de l'opposition voudraient juste avoir au moins une copie ou être tenus informés.

Michel COUPE précise que les discussions portent sur les projets de la majorité mais que cette dernière ne va quand même pas « livrer toutes ses idées »...

Emmanuel RENOUX répond à Michel COUPE qu'il confond le projet de la majorité et le travail de la municipalité. Des deniers publics ont été engagés sur des études en 2013 et ce n'est pas la « petite entreprise » de la majorité. Il convient d'expliquer et d'être transparents sur le résultat. Ce n'est pas un programme qui est demandé, mais une transparence sur ce qui est déjà engagé avec l'argent des Treilliérains ; les Treilliérains ont le droit de savoir quel est le résultat du programme qui a été payé avec leurs impôts. Ce n'est pas quelque chose à cacher, nous ne sommes pas dans un programme.

Il trouve curieux qu'il y ait tout de suite un réflexe de dire « on ne va rien vous dire, c'est notre programme ».

Monsieur le MAIRE indique que le rapport des expertises sera présenté à la prochaine commission et vous aurez alors le détail de ces trois années. Mais pour l'instant on a toujours pas les propositions concrètes et définitives de ce que va nous présenter la société qui a été mandatée pour établir l'étude de la réfection de voirie. Ce sera discuté en commission, avant le budget.

Emmanuel RENOUX indique que concernant l'étude sur le hameau de la Ménardais, la majorité indique qu'en 2013 il y a eu d'une part des conclusions faites à partir du diagnostic établi par le CAUE, et d'autre part que ces conclusions ont servi à établir avec l'association des habitants de la Ménardais un cahier des charges pour faire appel à une équipe de concepteurs : pourquoi la majorité n'a-t-elle- jamais rien présenté en commission municipale ni en conseil municipal ?

Gil RANNOU répond que ce dossier a débuté en juin 2013. L'approche présentée par le CAUE a été étudiée par un certain nombre d'élus dans le cadre d'un groupe de travail, de manière à essayer de saisir les priorités qu'avait pu dégager le CAUE sur l'étude préalable à l'état des lieux.

Courant été 2013 le groupe de travail s'est rapproché d'une association sur la Ménardais, qui représente une partie des habitants du hameau, et qui a agrandi le groupe de travail pour essayer de corroborer les conclusions et analyses au vu du document du CAUE ; ce travail a duré jusqu'à fin novembre.

Durant cette période des axes ont été dégagés et ils vont faire l'objet de l'élaboration du cahier des charges. Le CAUE a été rencontré il y a un mois pour faire part de la volonté de la municipalité de reprendre le travail collaboratif et une rencontre est programmée cette semaine, puis la semaine prochaine afin de voir la manière dont ce cahier des charges pourra être établi. La prise de connaissance du dossier est passée, la consultation a eu lieu, et les premiers résultats du travail ont été analysés. La phase concrète débute d'ici la fin de la semaine.

Emmanuel RENOUX indique que tout cela aurait mérité d'être expliqué autrement. L'actuelle opposition avait créé un comité de pilotage en 2012 sur ce dossier où à l'époque elle l'avait ouvert à l'opposition. Il estime qu'il serait respectueux de réintégrer l'opposition dans les discussions, qui concernent beaucoup de choses et sur lesquelles on peut aussi avoir des avis constructifs.

Gil RANNOU prend note de la demande et indique que c'est d'ailleurs l'objet de la réunion de jeudi après-midi, d'élaborer la démarche de mise en œuvre et le planning d'élaboration du cahier des charges.

Emmanuel RENOUX comprend donc que l'opposition n'est pas invitée jeudi.

Gil RANNOU indique que la réunion aura lieu uniquement avec le CAUE, pour pouvoir élaborer la démarche. Il prend bonne note du fait que l'opposition souhaite participer à la démarche et indique que la majorité l'y associera.

Catherine CADOU fait part de sa conclusion :

Concernant l'exécution budgétaire 2013, le temps de l'analyse détaillée des dépenses et recettes n'est pas celui du débat d'orientation budgétaire mais celui du vote du compte administratif qui se déroulera lors du conseil municipal du 24 février prochain et en amont en commission ressources du 11 février.

Pour rappel, si cela est encore nécessaire pour certains, le débat d'orientation budgétaire est le premier acte du cycle budgétaire qui vise à fixer, dans le respect des capacités financières de la commune, les grandes orientations pour l'année à venir.

En gestionnaires confirmés et responsables, à ce stade de la préparation budgétaire, il convenait de vérifier que les décisions prises en 2013 avaient produit leurs effets pour envisager une prospective réaliste des actions pouvant être engagées dès 2014.

Les résultats 2013 en grande masse confortent le bien fondé des mesures prises durant l'année 2013 : comparativement à 2012, des dépenses en baisse, des recettes en hausse et une capacité d'autofinancement augmenté de + de 500 000€.

Nous pouvons nous en féliciter, et particulièrement à un moment où les collectivités locales sont invitées à participer à la réduction du déficit public, pour un montant bien supérieur à ce qui avait été annoncé en 2013 : rappelons-nous une participation des collectivités à hauteur de 750 M€ pour 2014 et 2015, effort doublé par la loi de finances 2014 soit une participation des collectivités d'1,5 Mds€ pour ces mêmes années.

Dans ce contexte, le débat d'orientation budgétaire prévoit la poursuite des efforts de gestion en 2014 avec :

- D'une part, une augmentation raisonnée des dépenses de fonctionnement : augmentation de 4,7 % quand on sait que la mise en place des rythmes scolaires dans la commune et les nouvelles dépenses liées aux choix politiques hérités (Vireloup, terrains de football...) représentent à elles seules 2,76 % d'augmentation des dépenses.*
- D'autre part, une estimation prudente des recettes de fonctionnement qui, si elles devaient s'avérer supérieures grâce à la mise en place de nouveaux leviers,*

pourraient donner de nouvelles marges de manœuvre à la collectivité pour notamment :

- *La mise en place de nouveaux rythmes scolaires dès 2014, dont on ne connaît pas aujourd'hui les modalités de versement du fonds d'amorçage et surtout sa pérennité (50€ par enfant quand ? et surtout jusqu'à quand ?)*
- *L'ouverture du multi-accueil de 35 places en 2015 qui devrait générer 170 000 € de dépenses de fonctionnement supplémentaires.*

Pour toutes ces raisons, le poids du fonctionnement doit être maîtrisé.

Il est en effet exclu de recourir à l'augmentation des taux d'imposition, d'une part à cause de leur niveau déjà très élevé et d'autre part du ratio de pression fiscale qui pèse sur les contribuables treilliérains. Ce ratio est de 98 % sur notre commune. Il flirte avec le niveau d'alerte des 100 % qui signifie que les contribuables de la collectivité sont plus imposés que la moyenne nationale.

Il est aussi exclu de ne pas offrir aux Treilliérains les réponses aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Il faut préparer l'avenir de notre commune au demeurant très attractive, par sa localisation.

Préparer l'avenir de notre commune, c'est rendre possible son développement dans le respect du cadre de vie et de l'identité de Treillières.

Rendre possible son développement, c'est investir.

Pour investir, deux leviers s'offre à la collectivité :

- **Le premier levier : c'est l'emprunt.** *Pour l'année 2014, il ne sera inscrit aucun emprunt au budget primitif. Il convient de préciser que le taux d'endettement à 7,64 % et le délai de désendettement (3,45 années) qui ont été présentés ce soir permettraient aisément à la collectivité d'y recourir. En effet, les observateurs des collectivités admettent, comme bons ratios de gestion, un délai de désendettement égal à 7 ans et un taux d'endettement maximal à 12 %.*

Il convient de noter que cela n'a pas été toujours le cas à Treillières, lors de ces dernières années, la commune ayant approché pour exemple en 2002 les 17 % d'endettement et un délai de désendettement de + de 11 années...

- **Le second levier : c'est l'autofinancement.** *La collectivité dégage une capacité d'autofinancement par la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement et l'augmentation de ses recettes. Mais, aussi, ce qui est le cas cette année, par la cession de foncier communal au juste prix.*

L'inscription au débat d'orientation budgétaire 2014 d'1 M€ de cession a été permise : d'une part par l'authentification, en début d'année 2013, d'un acte de propriété communale datant du 11 février 1947 et d'autre part, par un avis des domaines rendu le 9 avril 2013.

Cette vente a pour objectif d'accueillir, à l'horizon 2016, en lieu et place de l'actuel terrain de rugby, un nouveau quartier d'habitat et de services en cœur de ville.

La collectivité ne « bradera » pas ce foncier comme cela a pu être le cas pour les 10000 m2 de surface du lotissement du Haut-Gesvres, vendu pour la somme modique de 226 000 € en zonage 1auh2 !!! soit pas plus de 20 € du m2 constructible en plein cœur de ville !!! A chacun de juger...

Pour terminer, toutes les orientations inscrites à ce débat d'orientation budgétaire se veulent solidaires, respectueuses du cadre de vie et porteuses d'avenir. Elles seront exhaustivement traduites dans le budget primitif 2014 qui sera présenté le 24 février prochain.

Emmanuel RENOUX indique qu'il ne peut pas laisser passer ce qui vient d'être dit sur le lotissement du Haut-Gesvres. Cette vente a été faite après avis des Domaines et la majorité de l'époque avait même réussi à vendre plus fort que le prix des Domaines, puisqu'une comparaison avait été faite avec l'offre qui était faite au privé. Ce lotissement est constitué pour un tiers à peine de terrains publics. Tout le reste est du lotissement privé.

Il précise que le terrain n'a pas du tout été bradé puisqu'il a été vendu au-delà du prix des Domaines. Il explique que la majorité compare un bien (le terrain de rugby) qui est constructible dès maintenant avec des terrains qui étaient à l'époque « à construire ». On ne peut pas vendre un terrain à construire au prix d'un terrain constructible, la preuve les Domaines font très bien la différence.

Le reste on a bien vu que c'était un véritable discours de campagne, mais il ne faut pas non plus dire des choses fausses.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2014.

2/ Création d'un poste pour le Service Animation Jeunesse

Au regard du nombre de jeunes (13-15 ans) nouvellement accueilli les mercredis et les samedis de 14h à 18h (soit une vingtaine de jeunes) et pour faire face aux besoins d'encadrement, il convient de recruter un animateur non titulaire à compter du 8 janvier 2014, pour une durée de 6 mois.

Nombre de postes : 1 poste à temps non complet

Date d'effet : 8 janvier 2014

Niveau de recrutement : BAFA ou BPJEPS

Rémunération au forfait journalier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE la création d'un poste d'animateur non titulaire, à temps non complet, les mercredis et les samedis de 14h à 18h à compter du 8 janvier 2014 pour une durée de 6 mois

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

3/ Création et suppression d'un poste au multi-accueil - Régularisation de situation au niveau de l'amplitude horaire

SUPPRESSION D'EMPLOI AU 01.02.2014	CREATION D'EMPLOI AU 01.02.2014	MOTIF DE CREATION
Auxiliaire de puériculture 1ère classe à temps non complet 25 h	Auxiliaire de puériculture 1ère classe à temps complet (35 h)	Augmentation du temps de travail en adéquation avec le taux d'encadrement nécessaire à la capacité d'accueil de la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE la suppression et création de ce poste à compter du 1^{er} février 2014 afin de régulariser la situation au niveau de l'amplitude horaire.

DIRECTION GENERALE

4/ Anticipations budgétaires en investissement – Vote des crédits nécessaires avant le vote du budget primitif communal 2014

Point retiré de l'ordre du jour

5/ Anticipations budgétaires en investissement – Vote des crédits nécessaires avant le vote du budget primitif assainissement 2014

Point retiré de l'ordre du jour

AMENAGEMENT – URBANISME ET SERVICES TECHNIQUES

6/ Demande de subvention au titre de la DETR 2014

Par délibération n°2013-02-09, le conseil municipal a approuvé la sollicitation d'une subvention pour des aménagements de sécurité au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2013.

Ces travaux concernaient :

- L'aménagement du carrefour rue des Meuniers ;
- L'aménagement du carrefour rue des Moulins / Route de Grandchamp, ainsi que la réalisation d'un trottoir ;
- La réalisation d'un trottoir rue du Champ de Foire.

Par courrier en date du 16 mai 2013, les services de la Préfecture ont accusé réception du dossier de demande de subvention et autorisé la commune à démarrer les travaux.

Ces travaux ont donc été réalisés sur l'exercice 2013, sans faire l'objet de l'attribution d'une subvention.

Par courrier en date du 9 décembre 2013, le Préfet nous informait des modalités des demandes de subvention dans le cadre de la DETR 2014. A ce titre, les dossiers non financés dans le cadre de la DETR 2013 peuvent être à nouveau présentés. Aussi est-il proposé de confirmer la demande de subvention pour ces travaux.

Le plan de financement réactualisé s'établit comme suit :

Financement	Montant (€ HT)
DETR	42 000,00
Commune	94 220,46
Total	136 220,49

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME auprès de la Préfecture la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 pour le programme d'aménagements de sécurité, pour un montant de travaux de 136 220,49 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

**Le Maire,
Alain ROYER**